



## **UTOP VÉLO**

*Utop Vélo, c'est l'association dédiée à la  
promotion de l'usage du vélo en ville,  
à La Ciotat et Ceyreste !*

Membre de la FUB et du réseau RAMDAM  
Association Loi 1901 n°A-9-NH6CSHM8XB

Siège social :

28 impasse des Coquelicots  
13600 La Ciotat

### **Monsieur le Maire**

Mairie de la Ciotat  
Rond point des messageries  
Maritimes  
13600 La Ciotat

### **Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le Pharo  
58, boulevard Charles-Livon  
13007 Marseille

La Ciotat, le 6 février 2020

**Objet : Demande de révision du projet d'aménagement des abords de la nouvelle halte routière et du multiplexe avenue Caporal Chef Alain Deruy à La Ciotat**

Madame la Présidente, Monsieur le Maire,

C'est en tant que représentante d'habitants de La Ciotat se déplaçant à vélo que notre association UTOP VÉLO (membre du réseau métropolitain RAMDAM et de la FUB - Fédération des Usagers de la Bicyclette) souhaite attirer votre attention sur un point d'aménagement de la voie publique qui pourrait s'avérer générateur de problèmes importants..

Nous avons découvert, dans le journal d'information municipal n°200 du mois de janvier 2020 et sur la page facebook de la mairie, une vue d'artiste du projet d'aménagement de la voirie aux abords de la nouvelle halte routière et du nouveau complexe commercial comprenant un cinéma, avenue Caporal Chef Alain Deruy.



Par ce courrier nous souhaitons vous faire part de notre étonnement concernant les représentations des aménagements piétons et vélo. En effet, l'illustration montre une absence d'aménagement cyclable et un cycliste empruntant le cheminement piéton.

Si un tel aménagement venait à être mis en place :

- Il serait en totale contradiction avec l'article R412-7 du Code de la Route qui stipule que les véhicules (y compris les cycles) doivent circuler sur la chaussée sauf absolue nécessité ;
- Il serait en contradiction avec le Plan de Déplacement Urbain métropolitain qui considère la RD559 comme un axe cyclable structurant, et qui doit donc permettre une vitesse moyenne de 15 km/h à vélo, ce qui n'est visiblement pas le cas sur cette représentation ;
- Dans la mesure où la RD559 se situe sur le parcours de la voie Eurovélo 65, il ne permettra pas d'absorber le flux croissant de vélo-touristes qui en découle (en plus du trafic local !);
- Il créerait des situations de risque de collision entre piétons et cyclistes, et un sentiment d'insécurité pour les piétons.

Outre l'aspect réglementaire, nous nous étonnons de voir un tel écart entre les ambitions affichées dans le PDU métropolitain (notamment le doublement de la part modale du vélo) et la réalité des nouveaux projets, à savoir une absence totale d'aménagement cyclable réellement utilisable pour les déplacements utilitaires à vélo.



**Nous vous sollicitons donc dans le but de revoir ce projet d'aménagement pour permettre un réel développement des déplacements à vélo à La Ciotat, en prenant notamment en compte les principes suivants :**

- les cycles doivent circuler sur la chaussée ou, pour plus de sécurité, sur des voies réservées le long des axes principaux (pistes cyclables) ;
- le fléchage de la circulation cycliste sur les trottoirs doit être évité au maximum - les flux de circulation de vélos et de piétons doivent être séparés autant que possible pour éviter les conflits d'usage et les risques de blessures ;
- plus globalement, la voirie et les aménagements doivent être conçus et réalisés dans le respect du Code de la route et des règles de l'art en matière d'urbanisme et de voirie publiées par le CERTU et le CEREMA, établissements publics ad-hoc.

De plus, la concertation avec les usagers et les associations qui les représentent est nécessaire en amont des choix techniques définitifs pour s'assurer que l'équipement est adapté et sera effectivement utilisé. Notre association et le réseau RAMDAM sont à votre disposition pour établir un dialogue constructif sur le sujet.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête et de nous informer des mesures mises en œuvre ([contact@utopvelo.fr](mailto:contact@utopvelo.fr)).

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Florian Stègre  
Vice-Président UTOP VELO  
+33(0)6 24 66 89 91